Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme du financement des transports touristiques lacustres

Le Conseil d'Etat finalise en ce moment une feuille de route intégrant l'ensemble des problématiques à traiter et les étapes permettant d'assainir les finances et de réformer la gouvernance de la CGN dans le courant du 1er semestre 2011. Parmi les mesures prévues figurent la constitution d'une plate-forme Canton-communes au sujet de la loi sur les transports publics et une nouvelle rencontre avec tous les partenaires avant fin novembre.

Le 25 août dernier, une délégation du Conseil d'Etat, composée de MM. Pascal Broulis, Jean-Claude Mermoud et François Marthaler, accompagnée du chancelier ainsi que des chefs des services des finances et de la mobilité, a reçu les délégués des différentes parties liées à l'assainissement des finances de la CGN, ainsi qu'à la révision de la loi sur les transports publics, à savoir l'Union des communes vaudoises (UCV), l'Association de communes vaudoises (AdCV), la direction de la CGN, le syndicat du personnel des transports SEV, ainsi que l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (AVBL).

Comme annoncé à cette occasion, le Conseil d'Etat finalise actuellement une feuille de route intégrant l'ensemble des problématiques à traiter et les étapes permettant d'assainir les finances et de réformer la gouvernance de la CGN dans le courant du 1er semestre 2011. Il propose à l'UCV et à l'AdCV la constitution d'une plate-forme Canton-communes appelée à traiter de la nécessaire révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation. Le Conseil d'Etat invite les deux associations faîtières à désigner leurs représentants. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires sera informé de la teneur de cette feuille de route et convié à une nouvelle rencontre avant fin novembre, pour faire le point sur son état d'avancement et sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le Conseil d'Etat est convaincu de la possibilité de conduire l'ensemble de ces opérations dans les six prochains mois, si la CGN et l'ensemble des partenaires admettent la nécessité de réformes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00